

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2004-161 R1	Diffusion : A	Date d'émission : 1 février 2006	Page : 1/1
Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
	<i>Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.</i>			
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : UF-2004-161 R1 et F-2004-161 édition originale		
Responsable de la navigabilité du matériel : EUROCOPTER		Type(s) de matériel(s) : Hélicoptères AS 332 L2		
Certificat(s) de type n° 56 Fiche(s) de données n° 127				
Chapitre ATA : 53	Objet : Fuselage - Vérification du cadre 5295			

AVIS D'ANNULATION

Cette Révision 1 annule la consigne de navigabilité (CN) F-2004-161, qui est remplacée par la CN F-2006-020.

Cette Révision de CN a fait l'objet d'une diffusion urgente le 16 janvier 2006

Cette Révision de CN est approuvée sous la référence EASA n° 2006-0013 du 16 janvier 2006.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

Edition originale : Dès réception de la CN urgente émise le 30 septembre 2004
Révision 1 : Dès réception de la CN urgente émise le 16 janvier 2006